

# COMMUNE DE ROMANEL-SUR-MORGES



## AVIS AUX PROPRIETAIRES

### Révision du Plan d'Affectation Communal (PACom)

Pour information, notre Plan d'Affectation communal (PACom) est actuellement en révision.

Notre commune étant surdimensionnée, nous informons toute personne intéressée par un projet de nouvelle construction, de bien vouloir préalablement prendre contact avec le greffe municipal pour expliquer son projet. La Municipalité se réserve le droit de faire application de l'art. 47 LATC pour refuser tout projet de construction ou de fractionnement parcellaire, qui pourrait compromettre les planifications envisagées, mais non encore soumises à l'enquête publique

Cet avis délie la Municipalité des obligations découlant de l'art. 48 LATC. En conséquence, aucune prétention d'indemnité pour des projets établis selon les règles actuelles ne sera prise en considération par l'autorité.

***La Municipalité***